

LUZINAY

Déchets : la municipalité prend des mesures contre les dépôts sauvages



Le service de collecte des ordures ménagères s'effectuera pendant toute la période estivale aux jours habituels de ramassage. Le DL/Françoise Granjon

Vienne Condrieu Agglomération, dans le cadre de sa compétence Environnement, assure le service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des communes membres, comme celle de Luzinay. Pendant toute la période estivale, le ramassage des ordures ménagères s'effectue les jours habituels de ramassage, à savoir sur la commune, le mardi matin. Le maire, Christophe Charles, rappelle toutefois qu'« après le passage du camion du service de collecte, les usagers doivent rentrer leurs poubelles et les nettoyer, afin d'éviter d'attirer les différents rongeurs. »

Par ailleurs, dans le cadre des dépôts sauvages de déchets, la municipalité a installé des panneaux de signalisation informant de la mise en place du dispositif de pièges photographiques à différents endroits stratégiques du village, suite à un arrêté de police établi afin de dissuader les auteurs de ces dépôts sauvages portant atteinte à la salubrité et à l'environnement. Les contrevenants risqueront une amende administrative forfaitaire de 1 500 €.